
Commune de Meillac

02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2019**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19

Date de la convocation : 22 mars 2019

Date d'affichage : 22 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf mars à vingt heures, en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire.

PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme MERIL Sandrine, M. RONDIN Henri, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. BRIVOT Emmanuel, M. GORON Eric, Mme GOULLET DE RUGY Marie-Madeleine, M. GUILLARD Philippe, Mme JEULAND Marina, M. MENARD Sylvain, M. PONCELET Michel, Mme SAMSON Maryline, Mme SOSIN Laurence.

ABSENTS EXCUSES : M. AFCHAIN Yves donnant pouvoir à M. GUILLARD Philippe, M. RAMBERT Bruno donnant pouvoir à Mme MERIL Sandrine.

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : Mme BONTE Doriane, Mme COUVERT Laëtitia, Mme PIOT Annie, M. ROUXEL Jean-Luc.

Secrétaire de séance : M. MENARD Sylvain.

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} mars 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Demande de subvention exceptionnelle de l'ACCA (association de chasse)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le préfabriqué qui servait de garderie avant la réalisation du nouvel espace périscolaire a été démonté début mars par l'association communale de chasse agréée ce qui a permis à la commune de faire une économie.

Par courrier du 14 mars 2019, l'association sollicite une subvention de 1 300 € pour le réaménagement du préfabriqué aux jardins de l'Espérance.

La commission finances réunie le 27 mars 2019 a donné un avis favorable pour la prise en charge de la facture de béton mais demande que la décision du Conseil municipal soit reportée afin de connaître le montant exact de la facture. La décision est reportée. Unanimité

Redevance d'occupation du domaine public Orange

Monsieur le Maire rappelle que l'opérateur Orange utilise le domaine public pour l'installation d'équipements de communication. En contrepartie, Orange doit s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP) qui correspond à 40 € le km aérien ; 30 € le km souterrain ; 20 € le m². Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter l'opérateur Orange afin d'obtenir le versement de la redevance correspondant au patrimoine comptabilisé par Orange au 31 décembre 2018 :

| aérien km | souterrain km | emprise au sol m ² | coefficient d'actualisation | calcul aérien | calcul souterrain | calcul emprise au sol | TOTAL |
|--------------|------------------|----------------------------------|--------------------------------|------------------|----------------------|-----------------------------|-----------------|
| 36,739 | 7,583 | 0 | 1,35756 | 1469,56 | 227,49 | 0 | 2 303,85 |
| | | | | | | TOTAL | 2 303,85 |

Le Conseil municipal approuve le montant calculé pour la RODP 2019 soit 2 303,85 € et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant. Unanimité

Subvention au CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de voter une subvention au Centre communal d'action sociale afin d'équilibrer son budget qui s'établirait à 7 190,15 € pour la section de fonctionnement. Les recettes proviennent des concessions dans le cimetière et des dons. Les dépenses principales sont le repas annuel, la participation au portage de repas et les aides diverses.

La Commission Finances réunie le 27 mars 2019 a donné un avis favorable pour une subvention de 4 000 €. Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 4 000 € au Centre communal d'action sociale au titre de l'année 2019 et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019. Unanimité

Compte de gestion 2018 budget principal

Les résultats du compte de gestion 2018 du budget principal dressé par M. le Trésorier sont présentés aux membres du Conseil municipal. Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Unanimité

Compte administratif 2018 budget principal

M. GUILLARD est élu pour présider la séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif.

M. GUILLARD présente le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal dressé par le Maire. Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|--------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Opérations de l'exercice | 988 910,16 | 1 327 499,37 | 1 420 023,05 | 1 431 835,28 |
| Résultats de l'exercice | 338 589,21 | | 11 812,23 | |
| Résultats 2017 reportés | 0 | | - 218 174,56 | |
| Résultats de clôture | 338 589,21 | | - 206 362,33 | |
| Restes à réaliser | | | 136 744,72 | |
| Résultats définitifs | 338 589,21 | | - 343 107,05 | |

- 2) de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- 3) de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil municipal adopte le compte administratif 2018 du budget principal. Unanimité

Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle les résultats de clôture de l'exercice 2018 :

Excédent de fonctionnement : 338 589,21 €

Déficit d'investissement y compris restes à réaliser : 343 107,05 €.

La Commission Finances réunie le 27 mars 2019 a donné un avis favorable pour l'affectation de 338 589,21 €.

Le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Section d'investissement,
 - compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 338 589,21 €,
- En section de fonctionnement, au compte 002 « Résultat reporté ou anticipé » : 0 €.

Unanimité

Budget principal 2019

Monsieur le Maire, après avis favorable de la Commission Finances réunie le 27 mars 2019, présente la proposition du budget primitif de la commune :

La section de fonctionnement est équilibrée à **1 264 922,45 €** :

| Chapitre | DEPENSES | BP 2019 en euros |
|----------|---|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 293 557,00 |
| 012 | Charges de personnel | 495 566,00 |
| 014 | Atténuation de produits | 84 392,52 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 84 609,50 |
| 66 | Charges financières | 21 949,47 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 1 100,00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 12 500,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 269 824,41 |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 1 423,55 |
| | TOTAL | 1 264 922,45 |

| Chapitre | RECETTES | BP 2019 en euros |
|----------|--|---------------------|
| 002 | Excédent d'exploitation reporté | 0,00 |
| 013 | Atténuation de charges | 17 000,00 |
| 70 | Produits des services du domaine | 73 350,00 |
| 73 | Impôts et taxes | 643 645,00 |
| 74 | Dotations, subventions, participations | 504 817,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 22 700,45 |
| 76 | Produits financiers | 10,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | 3 400,00 |
| | TOTAL | 1 264 922,45 |

La section d'investissement est équilibrée à **1 046 560,17 €** :

- DEPENSES

| NUMERO | OPERATION | RAR | PROPOSITIONS | TOTAL |
|--------|--------------------------------------|-----------|--------------|------------|
| ONA | OPERATION NON AFFECTEE (compte 2046) | 17 778,81 | 148 358,11 | 166 136,92 |
| 11 | TERRAINS DE FOOTBALL COMMUNAUX | | 3 000,00 | 3 000,00 |
| 13 | CIMETIERE COMMUNAL | | 6 000,00 | 6 000,00 |
| 10001 | MAIRIE | 13 162,55 | 130 000,00 | 143 162,55 |
| 10002 | SERVICES TECHNIQUES | | 2 000,00 | 2 000,00 |
| 10003 | CANTINE MUNICIPALE | | 200,00 | 200,00 |

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

| | | | | |
|--------------------|--|------------|------------|------------|
| 10004 | ECOLE PUBLIQUE | | 6 229,00 | 6 229,00 |
| 10007 | RESTAURATION DE L'EGLISE | | 15 000,00 | 15 000,00 |
| 10009 | BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE | | 220,00 | 220,00 |
| 10100 | EFFACEMENT DES RESEAUX | | 14 000,00 | 14 000,00 |
| 10101 | PLATEAU MULTISPORT ESPACE LUDIQUE | | 50 000,00 | 50 000,00 |
| 10106 | AMENAGEMENT PARC MAIRIE | | 11 000,00 | 11 000,00 |
| 10110 | EXTENSION RESTRUCTURATION PERISCOLAIRE | 105 803,36 | 33 800,00 | 139 603,36 |
| 10112 | PLANTATIONS | | 2 000,00 | 2 000,00 |
| 10114 | SALLE DES FETES | | 196 047,63 | 196 047,63 |
| total RAR | | 136 744,72 | | |
| total propositions | | | 617 854,74 | |

Total opérations (RAR + propositions) : **754 599,46**
 Report des déficits antérieurs : **206 362,33**
 Opérations financières : **82 598,38**
 Dépenses d'ordre : **3 000,00**

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 046 560,17

➤ RECETTES

| Chapitre | RECETTES | BP 2019 en euros |
|--|--|---------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 412 312,21 |
| 13 | Subventions d'investissement | 360 000,00 |
| 16 | Emprunts | 0 |
| 021 | Virement de la section d'exploitation | 269 824,41 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 423,55 |
| 041 | Opérations patrimoniales | 3 000,00 |
| TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 1 046 560,17 |

M. le Maire alerte les membres du Conseil sur la probable suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Les élus discutent de l'attractivité du territoire de la Communauté de communes.

A propos des travaux de l'église, M. PONCELET propose de remplacer la porte intérieure par une porte vitrée.

Le Conseil municipal adopte le budget présenté. Unanimité

Compte de gestion 2018 budget assainissement

Les résultats du compte de gestion 2018 du budget assainissement dressé par M. le Trésorier sont présentés aux membres du Conseil municipal. Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité des membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur Municipal, et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte administratif 2018 budget assainissement

M. GUILLARD est élu pour présider la séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif.

M. GUILLARD présente le compte administratif de l'exercice 2018 du budget Assainissement dressé par le Maire. Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif du budget Assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF

| | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|---------------------------------|----------------|-----------|----------------|-----------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| Opérations de l'exercice | 23 206,29 | 48 820,74 | 2 015,00 | 15 145,00 |
| Résultats de l'exercice | 25 614,45 | | 13 130,00 | |
| Résultats reportés | 150 978,49 | | 87 818,35 | |
| Résultats de clôture définitifs | 176 592,94 | | 100 948,35 | |

- 2) de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
3) de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil municipal adopte le compte administratif 2018 présenté. Unanimité

Budget assainissement 2019

Monsieur le Maire, après avis favorable de la Commission Finances réunie le 27 mars 2019, présente la proposition du budget assainissement.

- La section de fonctionnement est équilibrée à **215 592,94 €**.

DEPENSES :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 179 592,94 €

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 6 000 €

Chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » : 30 000 €

RECETTES :

Chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes » : 35 000 €

Chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre sections » : 4 000 €

Résultat reporté : 176 592,94 €

- La section d'investissement est équilibrée à **130 948,35 €**.

DEPENSES : Travaux d'équipement (compte 2313 opération 10001) : 126 948,35 €

Chapitre 040 « Opération d'ordre de transfert entre sections » : 4 000 €

RECETTES : Chapitre 040 « Opération d'ordre de transfert entre sections » : 30 000 €

Solde d'exécution positif reporté : 100 948,35 €

M. le Maire informe le Conseil qu'une bathymétrie ainsi que le curage et l'épandage sont nécessaires.

M. le Maire rappelle que la station a une capacité de 700 EH (équivalent-habitant) et explique qu'une phyto-épuration pourrait être envisagée pour gagner en capacité. Un 4^{ème} bassin pourrait être créé. Les élus discutent du transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de communes au sujet duquel le Conseil municipal devra prochainement se prononcer.

Le Conseil municipal adopte le budget présenté. Unanimité

Régularisation d'un chemin communal au lieu-dit La Guilmoterie

Vu le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015 relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015 relative aux dispositions législatives du Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n° 2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du Code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant la demande adressée par M. et Mme POUZOU de régularisation d'une portion de chemin rural et d'acquisition d'un délaissé de terrain au lieu-dit « La Guilmoterie »,
Considérant que les bâtiments appartenant aux demandeurs empiètent sur le chemin rural,
Considérant la désaffectation de ladite portion de chemin rural, il y a lieu de mettre en œuvre la procédure de l'article L161-10 du Code rural et de la pêche maritime autorisant la vente, après enquête publique, d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.
Il est précisé que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur, et les frais de l'enquête publique à la charge de la commune. Le Conseil municipal constate la désaffectation de la portion de chemin rural objet de la demande, approuve le projet et autorise M. le Maire à lancer la procédure de cession avec organisation d'une enquête publique. Unanimité

Restructuration de la mairie : validation du projet, lancement de la consultation, autorisation donnée à M. le Maire pour signer les marchés

M. le Maire présente au Conseil municipal le projet de restructuration de la mairie. Cette phase PRO permet de préciser la nature exacte des travaux qui seront réalisés.

Le marché de travaux comporte les 7 lots suivants :

Lot 01- DEMOLITION - GROS ŒUVRE – **Lot 02** – MENUISERIES EXTERIEURES – MENUISERIES INTERIEURES – MOBILIER – **Lot 03** – CLOISONS SECHES – PLAFONDS SUSPENDUS - **Lot 04** – REVETEMENTS DE SOLS – PEINTURE REVETEMENTS MURAUX – **Lot 05** – ELECTRICITE – **Lot 06** – PLOMBERIE CHAUFFAGE – **Lot 7** – NETTOYAGE DE FAÇADE – COUVERTURE.

Le démarrage des travaux est prévu en septembre 2019, avec une période de préparation en juillet 2019. La livraison est prévue en décembre 2019.

Considérant que le montant prévisionnel du marché de travaux est estimé par le maître d'œuvre au stade du Projet à 92 250 € HT, une consultation en procédure adaptée est possible.

M. le Maire rappelle qu'un bureau au rez-de-chaussée permettra de recevoir les personnes à mobilité réduite qui souhaitent s'entretenir avec le maire ou le personnel. M. PONCELET interroge le Conseil sur l'hypothèse d'un maire ou d'un agent en situation de mobilité réduite. M. le Maire répond que l'accessibilité est obligatoire pour les réunions publiques et que le bureau d'accueil pourra servir pour le personnel ou le maire en situation de mobilité réduite, si besoin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et par 13 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (M. PONCELET, Mme GOULLET DE RUGY) :

- VALIDE la phase PRO du projet de restructuration de la mairie ;
- AUTORISE M. le Maire à lancer la consultation en procédure adaptée pour la réalisation des travaux dont le coût est estimé à 92 250 € HT ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les marchés correspondants et tout document nécessaire à la réalisation du projet.

Information : vente de galettes et crêpes sur la place Huet et Peuvrel le mercredi soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h04.